



Pension alimentaire et droit de garde

Par **aurelraph**, le **12/06/2012** à **21:10**

Bonjour,
Je souhaiterais avoir des informations. Mon compagnon a eu un enfant d'une première relation. Pour des raisons personnelles il a déménagé du NORD pour la COTE d'azur. De ce fait lors du jugement les juges ont considéré ce déménagement comme un abandon de son fils (il n'a pas eu l'occasion d'expliquer les réels raisons de son déménagement). Il n'a que 2 droits de visite par an (1 mois en été et 1 semaine en décembre) il doit payer seul les billets de trains pour voir son fils. De plus il paie 120€/mois de pension alimentaire (sachant qu'il en gagne 1200€). Cela est-il intéressant pour lui de demander la réévaluation du jugement afin de voir plus souvent son fils, et de demander le partage des frais entre les parents pour payer les billets de train? Ou cela est-il perdu d'avance pour lui? De plus peut-il demander la réévaluation de la pension alimentaire? Sachant que tous les deux nous sommes juste concubins (pas de pacs, de mariage...) mais que nous vivons ensemble.
Merci d'avance, car son fils souffre réellement de voir si peu son père et sa mère refuse tous arrangement amiable.

Par **cocotte1003**, le **12/06/2012** à **23:09**

Bonjour, il existe un tableau d'amortissement des pensions alimentaires que vous pouvez consulter sur internet.. 10% des revenus du père semble conforme. Si votre ami est parti sans réelles raisons comme par exemple pour son travail, effectivement les juges donnent le paiement des trajets à la personne qui s'éloigne, cordialement